



MAINTIEN DES ACTIVITÉS JUDICIAIRES DANS LES COURS MUNICIPALES

Montréal, le 16 décembre 2020

Je souhaite informer les justiciables ainsi que les membres de la communauté juridique que l'annonce des autorités gouvernementales d'hier n'affecte pas les activités judiciaires prévues au cours des prochaines semaines.

Ainsi, les activités planifiées dans toutes les cours municipales du Québec sont maintenues, y compris celles qui doivent avoir lieu d'ici le 11 janvier 2021.

Claudie Bélanger

Juge en chef adjointe de la Cour du Québec
Responsable des cours municipales